

**Le Directeur de l'U.F.R.,
vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié
par Décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016-art.4
relatif à l'accès à la profession d'avocat**

ARRÊTÉ

Article unique :

Le jury de l'examen d'entrée au C.R.F.P.A. sera composé comme suit pour la session 2022 :

0

Monsieur Laurent MORDEFROY, Président, Maître de Conférences, Université de Franche-Comté, titulaire

Madame Catherine TIRVAUDEY, Maître de Conférences, Université de Franche-Comté, titulaire

Madame Christine LEBEL, Maître de Conférences, Université de Franche-Comté, suppléante

Monsieur Alexandre CIAUDO, Professeur des Universités, Université de Franche-Comté, suppléant

Madame Margaux BESSON, Conseillère au Tribunal Administratif de Besançon, titulaire

Madame Fabienne GUITARD, Première conseillère au Tribunal Administratif de Besançon, suppléante

Madame Marie ANTHOUARD, Substitut général près la Cour d'Appel de Besançon, titulaire

Madame Anne-Sophie BEYSSAC, Conseillère à la Cour d'Appel de Besançon, en charge du secrétariat général de la Première Présidence, suppléante

Maître Nathalie REY-DEMANEUF, Barreau de Montbéliard, titulaire

Maître Dominique LANDBECK, Barreau de Besançon, titulaire

Maître Anne-Lise GRANDHAY, Barreau du Jura, titulaire

Maître Anne LAGARRIGUE, Barreau de Belfort, suppléante

Madame le Bâtonnier Emmanuelle HUOT, Barreau de Besançon, suppléante

Monsieur Christophe BRIGNOT, PRCE d'Anglais, Université de Franche-Comté

Fait à Besançon, le 22/08/2022

Christophe LANG,
Directeur de l'UFR SJEPEG,